



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 99 mm) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [70/57](#) de l'Assemblée générale, qui contenait en annexe la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il rend compte des efforts et des initiatives menés par les États Membres pour appliquer la Déclaration depuis l'adoption de la résolution.

* [A/73/50](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [70/57](#) de l'Assemblée générale, qui contenait en annexe la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.
2. Au paragraphe 3 de la résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de la Déclaration.

II. Efforts visant à faciliter l'application de la Déclaration universelle

3. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires, les États se sont efforcés de diverses manières de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires, notamment dans les cadres suivants :

a) Les sessions de la Commission du désarmement de 2016, 2017 et 2018 se sont tenues à New York, sous la présidence d'Odo Tevi (Vanuatu), Gabriela Martinic (Argentine) et Gillian Bird (Australie), respectivement. La Commission et ses organes subsidiaires ont adopté leurs rapports de procédure lors de ces trois sessions. Il ressort de ces rapports que le Groupe de travail I avait tenu des débats approfondis sur le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Cependant, en raison de leurs divergences, les États Membres n'ont pas pu parvenir à un consensus sur des recommandations concrètes concernant ce point de l'ordre du jour ;

b) Lors des sessions de 2016, 2017 et 2018, les États n'ont cessé de déployer des efforts pour relancer les travaux de la Conférence du désarmement. À l'initiative de son premier Président pour la session de 2017, Adrian Vierita (Roumanie), la Conférence a créé un groupe de travail sur la voie à suivre, afin de trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation (voir [CD/2090](#)). Le Groupe de travail a tenu des réunions sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, notamment sur les quatre points les plus importants, à savoir le désarmement nucléaire, un traité sur les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les assurances de sécurité négative. Sous la direction du premier Président de la session de 2018, Ravinatha Aryasinha (Sri Lanka), la Conférence a adopté la décision [CD/2119](#), dans laquelle elle a décidé de créer cinq organes subsidiaires chargés de :

- i) Parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues à la session de 2018, en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures ;
- ii) Approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le règlement intérieur, les experts compétents ;
- iii) Envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations sur chaque point de son ordre du jour ;

Par sa décision [CD/2126](#) et sous la direction de la troisième Présidente de la Conférence, Sabrina Dallafior (Suisse), la Conférence a nommé Hasan Kleib (Indonésie) coordonnateur de l'organe subsidiaire 1 (cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et Robert Jan Gabriëlse (Pays-Bas) coordonnateur de l'organe subsidiaire 2 (prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées). Ces coordonnateurs présenteront un rapport sur

les progrès accomplis par chaque organe subsidiaire, par l'entremise du Président, à la Conférence, pour que celle-ci l'adopte et en tienne dûment compte dans son rapport annuel à l'Assemblée générale ;

c) Les première et deuxième sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 se sont tenues respectivement du 2 au 12 mai 2017 à Vienne et du 23 avril au 4 mai 2018 à Genève. La première session du Comité préparatoire a été présidée par Henk Cor van der Kwast (Pays-Bas) et la deuxième par Adam Bugajski (Pologne). À ces deux sessions, les délégations ne sont pas parvenues à un accord pour joindre le résumé factuel des Présidents aux rapports de leurs sessions. Comme il est de coutume dans un tel cas, les Présidents ont donc soumis leurs résumés en tant que document de travail dont le contenu n'engagerait qu'eux. Lors des première et deuxième sessions du Comité préparatoire, les délégations ont souligné qu'il était nécessaire d'appliquer les décisions et la résolution adoptées par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi adoptées à la Conférence d'examen de 2010, y compris le plan d'action. Pour ce qui est des autres questions régionales, bon nombre de délégations ont condamné le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Lors de la deuxième session, les délégations ont salué avec prudence le dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique. Les délégations ont exprimé leur soutien au Plan d'action global commun conclu entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3 (Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Lors de la deuxième session, plusieurs délégations ont souligné que toutes les parties devaient continuer d'entretenir des rapports constructifs, afin de progresser vers la mise en œuvre complète du Plan d'action.

4. D'autres initiatives ont été menées pour contribuer à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, notamment :

a) Des réunions de l'Assemblée générale, destinées à célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, se sont tenues les 26 septembre 2016 et 2017. À la réunion de 2016, le Secrétaire général a marqué l'occasion par un message dans lequel il a exhorté la communauté internationale à œuvrer en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, en gardant à l'esprit l'urgence de la situation et un sens de la responsabilité collective. À la réunion de 2017, le Secrétaire général a souligné dans ses observations qu'un monde exempt d'armes nucléaires était une vision globale qui nécessitait une réponse globale ;

b) Le 31 août 2016 et le 30 août 2017, l'Assemblée générale a tenu des séances au Siège de l'ONU pour marquer la célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires. À la réunion de 2016, des déclarations liminaires ont été faites par le Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, Mogens Lykketoft (Danemark), par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, au nom du Secrétaire général, et par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'ONU. Après la cérémonie d'ouverture, une table ronde de haut niveau intitulée « Renforcement des normes internationales contre les essais nucléaires » a été organisée. À la réunion de 2017, des remarques liminaires ont été faites par le Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, Peter Thomson (Fidji), par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, au nom du Secrétaire général, et par le Vice-Ministre kazakhe des affaires étrangères,

Roman Vassilenko. Au cours de ces deux réunions, les participants ont débattu sur les problèmes anciens et nouveaux ainsi que sur les moyens de renforcer les normes internationales contre les essais nucléaires ;

c) Le 13 juin 2016, plus de 120 délégations ont participé à l'ouverture de la réunion ministérielle tenue à Vienne pour célébrer le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette réunion a rassemblé des dirigeants et des décideurs pour alimenter, approfondir et stimuler le débat sur la question de l'entrée en vigueur du Traité. À cette occasion, les ministres et d'autres participants de haut niveau ont renouvelé leur engagement en faveur d'une interdiction juridiquement contraignante des essais nucléaires à l'échelle mondiale. À New York, le 21 septembre 2016, les ministres des affaires étrangères et d'autres représentants de haut niveau ont adopté une déclaration conjointe à l'issue de la huitième réunion ministérielle des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les ministres ont réaffirmé le rôle du Traité comme un élément essentiel du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur comme une contribution majeure à la paix et la sécurité internationales. À New York, le 20 septembre 2017, à la dixième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité (convoquée en vertu de l'article XIV), les ministres des affaires étrangères et d'autres représentants de haut niveau ont adopté la Déclaration finale et mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans la Déclaration, les participants ont réaffirmé l'importance vitale et l'urgence de l'entrée en vigueur du Traité et ont exhorté les huit autres États figurant à l'Annexe 2 dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité à signer et ratifier le Traité sans délais ;

d) Les deuxième et troisième sessions de fond d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire (voir résolution 65/66), se sont tenues respectivement du 11 au 15 juillet 2016 et du 5 au 9 juin 2017, sous la présidence de Fernando Luque Márquez (Équateur). Les délégations ont débattu de toute une série de questions de fond liées aux objectifs et à l'ordre du jour éventuels d'une quatrième session extraordinaire. À la troisième session, le Président a présenté un document de travail intitulé « Objectifs et ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ». Le Groupe de travail a adopté par consensus le rapport et les recommandations qui y étaient formulées concernant les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, présenté à l'Assemblée à sa soixante-douzième session ;

e) Dans sa résolution 70/33, l'Assemblée générale a décidé de convoquer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Les première et deuxième sessions de fond du Groupe de travail, présidées par Thani Thongphakdi (Thaïlande), se sont tenues à Genève en février et en mai 2016. Les États Membres, la société civile et des organisations internationales ont participé aux deux sessions. Suite à la première session de fond, le Président a présenté un document de synthèse sur les principaux points du débat. Au cours de la deuxième session de fond, de nouveaux débats ont eu lieu sur une série d'éléments considérés comme importants pour instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires ;

f) Dans sa résolution 71/259 adoptée en 2016, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la

fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui se réunirait en 2017 et en 2018 et serait chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international, qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et de formuler des recommandations à ce sujet, en s'appuyant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé. Elle a également prié le groupe d'experts de haut niveau d'examiner le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (A/70/81), établi en application de la résolution 67/53, en vue de formuler des recommandations. Des réunions consultatives informelles ouvertes à tous ont été convoquées à New York par le Président du groupe d'experts de haut niveau en mars 2017 et février 2018. Elles devaient permettre à tous les États Membres de prendre part à des débats interactifs et d'échanger leurs vues. Le groupe d'experts de haut niveau a achevé sa seconde et dernière session à Genève et adopté par consensus un rapport que le Secrétaire général transmettra à l'Assemblée à sa soixante-troisième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement avant sa session de 2019 ;

g) Dans sa résolution 71/67 adoptée en 2016, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux comptant jusqu'à 25 membres pour examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, en tenant compte du rapport du Secrétaire général relatif à la vérification du désarmement nucléaire (A/72/304), qui porte sur la mise au point et le renforcement de mesures concrètes et efficaces de vérification du désarmement nucléaire et sur l'importance de telles mesures pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. La première réunion du Groupe s'est tenue du 14 au 18 mai 2018, sous la présidence de Knut Langeland (Norvège) ;

h) Le 7 juillet 2017, la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, convoquée en application de la résolution 71/258, a adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, avec 122 voix pour, une voix contre (Pays-Bas) et une abstention (Singapour). Le Traité a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017 à New York et entrera en vigueur 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification.

5. Au niveau bilatéral, le 5 février 2018, les États-Unis et la Fédération de Russie ont concrétisé les objectifs de limitation définis par le Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques).

6. En vue de contribuer à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, le Secrétaire général a lancé son programme de désarmement intitulé « Sécuriser notre avenir commun : un programme de désarmement », à Genève le 24 mai 2018. Ce programme donne l'occasion de redynamiser les efforts conjoints pour créer un monde plus sûr et de montrer ce que signifie le désarmement dans la prévention, l'atténuation et la résolution des conflits. L'une des grandes priorités du programme est le thème « Sauver l'humanité grâce au désarmement », qui vise à réduire et éliminer les armes de destruction massive, à savoir les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Au cours de la présentation de son programme de désarmement, le Secrétaire général a réaffirmé son engagement à œuvrer en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et appelé les États Membres à s'efforcer d'atteindre cet objectif sans délai. Comme indiqué dans le programme, il redoublera d'efforts pour relancer les discussions sur le désarmement nucléaire et cherchera à accomplir des progrès, avec l'aide des États Membres, dans les trois domaines suivants : reprendre le dialogue et les négociations en faveur du contrôle des armes et du désarmement ; étendre les normes contre les armes nucléaires et leur prolifération ; et mettre en place

un monde exempt d'armes nucléaires. Le programme de désarmement intègre également le désarmement dans les priorités de l'ensemble du système des Nations Unies, jetant ainsi les fondements de nouveaux partenariats et d'une collaboration renforcée entre différentes parties de l'Organisation et les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs.
